Prix 2019 Marcel Save de Sauvegarde et Avenir de Mons.

Ce prix, rappelons-le, destiné aux étudiants dans le domaine de l’architecture, a été décidé en souvenir de Marcel Save.

Marcel Save, ancien président de SAM de 1986 à 1990, s’est éteint le 6 octobre 2016.

Ce prix a pour objectif de récompenser des travaux d'étudiants en architecture, projets consacrés à l'aménagement de la Ville de Mons.

Prix que Sauvegarde et Avenir de Mons a rendu accessible aux étudiants en architecture des Facultés d'Architecture et d’Urbanisme de l'UMONS et de LOCI-UCL à Tournai, aux étudiants ingénieurs-architectes de la Faculté Polytechnique de l'UMONS ainsi qu'aux étudiants en architecture d'intérieur d'Arts2 à Mons et de l’Académie des Beaux-Arts de Tournai.

Le vice-Président Richard Benrubi évoque Marcel Save.

Suite aux 10 projets candidats introduits, projets provenant de la FA+U et de la Faculté Polytechnique, deux facultés de l’UMONS et d’un projet conjoint ARTS2 et UMONS, comme le requiert le règlement, un pré-jury interne a sélectionné 5 projets à présenter devant le jury final

Le jury était constitué de membres du CA de SAM et de membres extérieurs : Michèle Rohart, Denis Pools et Patrick Chanut.

Notre administrateur Vincent Pestieau, rapporteur du jury, fait communication brève des conclusions du jury :

Composition du jury :

Richard BENRUBI, vice-président du CA de SAM

Michèle ROUHART, directrice urbanisme de la Ville de Mons

Patrick CHANUT, architecte

Denis POOLS, professeur architecture ULB

Guy HENNARD, administrateur SAM

Vincent PESTIEAU, administrateur SAM

La séance est ouverte à 18h30 sous la présidence de Richard BENRUBI. Vincent PESTIEAU assure le secrétariat de la réunion.

Les 5 candidats présélectionnés viennent défendre leur projet à tour de rôle. Ils ont chacun 20 minutes. Chaque fois, il leur est demandé de commencer en présentant le programme initial de leurs projets.

Après délibération, le jury décide de décerner le prix Marcel Save 2019 au projet de Florent GEORGERY. Étudiant à la FA+U de l’UMONS

Motivation : ce projet est bien argumenté. Il respecte l’histoire du lieu et s’intègre très bien dans le cadre du parc. Il propose une disposition judicieuse pour les nouveaux volumes construits. Il dénote même une certaine touche poétique. Il se conforme bien à la topographie des lieux et veille à la bonne articulation avec l’avenue Saint-Pierre longeant la propriété à l’ouest.

Le jury souhaite néanmoins que l’on accorde un prix spécial du jury pour le projet de Célia GUEUDAR DELAHAYE. De la Faculté Polytechnique de l’UMONS.

Motivation : le projet est bien détaillé et est de qualité malgré le contexte ingrat au départ. L’intervention est juste et sensible. Il respecte bien les volumes existants.